

ANALYSER LES DÉFAILLANCES DE MARCHÉ : ASYMÉTRIE D'INFORMATION, CONCURRENCE IMPARFAITE, EXTERNALITÉS, BIENS PUBLICS ET BIENS COMMUNS

Préconisation pour la séquence proposée

La séquence présentée porte sur les concepts notionnels liés au premier thème du programme de terminale sur la défaillance des marchés. Dans cette séquence, le choix a été fait de présenter les concepts dans leurs fondements théoriques (référence aux auteurs). **Il ne s'agit pas pour autant d'avoir pour objectif que les élèves retiennent les noms de ces auteurs, mais de les sensibiliser au fait que les concepts économiques sont le fruit de la recherche, d'une évolution de la pensée économique.** Cette partie du programme s'y prête bien.

Mots-clés

Défaillance de marché ; asymétries d'information ; concurrence imparfaite ; externalités ; biens publics ; biens communs.

Référence au programme

Programme d'économie de terminale STMG.

Thème 6 : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

6.2 Défaillances des marchés et défaillances de l'État.

Contexte et finalités : Les interventions économiques de l'État visent à corriger les défaillances et dysfonctionnements des marchés. Usuellement, on dénombre quatre types de défaillances des marchés : les asymétries d'information, la concurrence imparfaite, les externalités, les biens publics et les biens communs. Les défaillances de marché ne permettent pas une allocation efficace des ressources. L'État doit alors intervenir pour corriger ces défaillances de marché. Il peut notamment : améliorer la qualité de l'information sur les marchés (Autorité des marchés financiers, labels sur les produits...), mettre en place une politique de la concurrence, encourager les activités à l'origine d'externalités positives et limiter les activités sources d'externalités négatives, organiser la production de biens publics et éviter la surexploitation des biens communs.

Connaissances

Notion principale : les défaillances des marchés.

Notions connexes : les asymétries d'information, les externalités, les biens publics et les biens communs.

Capacités

L'élève est capable de justifier pourquoi l'allocation des ressources n'est plus efficace en présence d'une défaillance de marché. L'élève est également capable d'énoncer des solutions permettant de corriger ces défaillances de marché.

Objectifs et place dans la progression

Temps prévisionnel

La durée prévisionnelle pour cette séquence a été évaluée à 4h. Pour indication, chaque « défaillance de marché » peut nécessiter un temps d'étude d'une heure. Aucune disposition matérielle n'est particulièrement préconisée.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette séquence est concentré sur la compréhension des concepts économiques convoqués. Chaque professeur peut ajuster la « profondeur » de son objectif en fonction de ses contraintes :

- niveau de sa promotion d'élèves,
- nature des poursuites d'études envisagées par ses élèves,
- projets de la classe (éventuelle participation à des concours de type Prix de l'excellence économique Banque de France – CITECO ou Concours général)...

Une différenciation pédagogique peut utilement être mise en œuvre pour adapter la profondeur de l'étude aux objectifs de certains groupes d'élèves.

Le plus du professeur.

Ce point du thème 6 est une invitation à utiliser les grands auteurs et leurs textes et concepts fondateurs :

- Les asymétries d'information : **George Akerlof** dans *The Market for Lemons* (1970) (33 566 citations sur Scholar).
- La concurrence imparfaite : **Kenneth J Arrow** et **Gérard Debreu** dans *The Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy* (1954) (6 500 citations sur Scholar).
- Les externalités : **Arthur Cecil Pigou** dans *Welfare Economics* (1932) (15 183 citations sur Scholar).
- Les biens publics : **Paul Samuelson** dans *The Pure Theory of Public Expenditure* (1954) (10 591 citations sur Scholar) et **Mancur Olson** dans *The Logic of Collective Action* (1965) (45 315 citations sur Scholar).
- Les biens communs : **Garrett Hardin** dans *The Tragedy of the Commons* (1968) ainsi qu'**Elinor Oström** dans *Governing the Commons* (1990) (respectivement 41 992 et 38 531 citations sur Scholar).

On pourra se référer aussi à la notice d'accompagnement du thème 6 du programme de la classe de terminale STMG publiée sur le site du CRCOM : <https://cocom.ac-versailles.fr>

Ainsi la séquence proposée peut être découpée, réduite, amendée... à volonté. L'étude peut aussi se faire sans recourir aux auteurs mentionnés. Le questionnement exposé ci-dessous est à comprendre comme un fil conducteur d'un dialogue professeur/élèves. Chaque professeur aura intérêt à l'adapter au cheminement intellectuel de ses élèves. Il ne s'agit pas de se saisir de cette proposition de séquence en « s'enfermant » dedans.

Progression pédagogique et prérequis

Le thème 6.2 arrive en début d'année de terminale.

Pour une fluidité de la compréhension des notions, il est important de s'assurer que le point 5.1 (le degré de concurrence selon les marchés) du thème 5 de première est bien acquis

Retrouvez éducol sur



notamment s'agissant des notions de concurrence imparfaite, monopole, oligopole, cartel. Toujours à propos de la défaillance de marché liée à la concurrence imparfaite, le professeur pourra choisir de traiter de la politique de la concurrence (point 6.3) à ce moment de sa progression pédagogique.

La partie de la séquence sur les notions de biens publics et de biens communs pourra opportunément être reprise au moment du thème 9 : la transition vers un autre modèle de développement semble difficile sans coopération entre les États ; celle-ci prend la forme d'objectifs négociés dans le cadre d'instances internationales et la préservation des biens publics mondiaux constitue un exemple de coopération nécessaire au niveau international (santé, qualité de l'air, biodiversité...).

Description des activités

Énoncé – document de travail donné aux élèves

Application 1 : les asymétries d'information

Document 1 : Sélection adverse, asymétrie de l'information et le coût de la malhonnêteté (à propos de l'article de George Akerlof, The Market for «Lemons» : Quality Uncertainty and the Market Mechanism, 1970)

[...] Plus la proportion de voitures de mauvaise qualité est forte sur le marché d'occasion, plus la demande baisse ce qui entraîne une baisse du prix des voitures d'occasion. Le prix faible amène les vendeurs de voitures de qualité à se retirer du marché, ce qui augmente alors la proportion de vendeurs malhonnêtes. On refait alors un nouveau tour, avec une baisse de prix sur le marché d'occasion via la baisse de la qualité moyenne, ce qui écarte les vendeurs «à peu près honnêtes»... jusqu'au moment où il n'existe finalement plus aucun marché d'occasion. Au final, seul le vendeur avec la voiture ayant le plus de vices cachés est prêt à vendre, et il est possible qu'il n'y ait alors pas d'équilibre entre l'offre et la demande. [...]

Cet exemple tout simple montre en quoi l'asymétrie d'information peut détruire un marché et avoir un coût important pour l'ensemble de la société. Le coût de la malhonnêteté de certains vendeurs ne doit pas se calculer uniquement comme le montant «arnaqué» à un acheteur, mais doit prendre en compte le coût de la perte induite pour tous les vendeurs honnêtes exclus du marché à cause de cette pratique. [...]

Mais comment peut-on faire pour diminuer ces asymétries d'information qui entravent le bon fonctionnement des marchés ? George Akerlof donne alors quelques pistes finalement assez intuitives [...] (3) Les autorisations délivrées par des institutions (diplôme, contrôle...) permettent de faire vérifier par une entité extérieure les qualités réelles d'un produit ou d'une personne et donc de diminuer l'asymétrie d'information.

Conclusion : La présence d'asymétrie d'information conduit à une situation d'équilibre inefficace. Il est donc important que des institutions, des règles ou bien des obligations (pour le vendeur et/ou l'acheteur) corrigent ce problème d'asymétrie d'information afin d'assurer des prix cohérents avec la qualité du produit échangé et ainsi restaurer l'efficacité à l'équilibre. Autre solution : faire que le monde devienne honnête en faisant boire un élixir de vérité à tous les habitants... Mais bon, on va rester sur la première solution je crois !

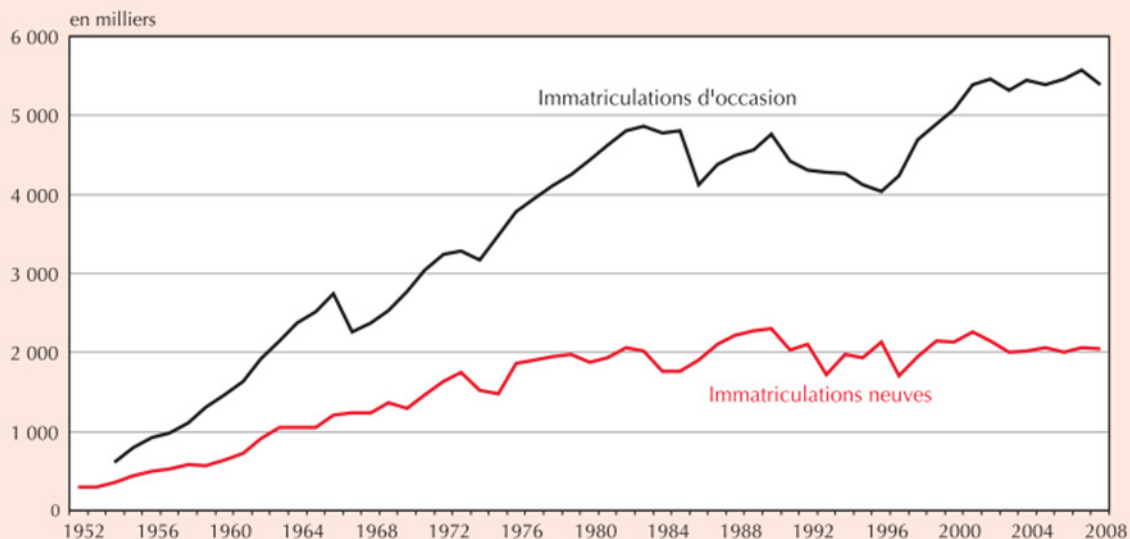
Source : captaineconomics.fr, 26 juin 2013

Pour l'article original de George Akerlof :

https://af.polyu.edu.hk/media/7241/cc067-bll_jan1_2014_final.pdf

Retrouvez éducol sur



Document 2 : Évolution des ventes de véhicules d'occasion**2. Immatriculations de voitures particulières neuves et d'occasion en France**

Source : Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Source : INSEE, Thierry Méot, publié le 25 juin 2009

Document 3 : Le contrôle technique

Le contrôle technique périodique des véhicules légers en France est obligatoire depuis le 1er janvier 1992. Il est réglementé par le code de la route (articles L.323-1 et R. 323-1 à R. 323-26) et un arrêté du 18 juin 1991, modifié par plusieurs arrêtés successifs.

Source : wikipedia.org

[...] Pourquoi effectuer le contrôle technique d'une voiture ?

Obligatoire tous les deux ans à partir de quatre années d'ancienneté, le contrôle technique vérifie l'état et la sécurité d'un véhicule et le soumet à une analyse portée sur 125 points. Freins, éclairage, pneus, pare-brise, équipement sont passés au crible.

Effectué par un centre agréé, ce diagnostic a un coût (environ 65 euros), dont le vendeur ne peut se dispenser lors de la vente de sa voiture, sauf dans des conditions très précises. [...]

Source : lelynx.fr

Questionnement :

1. Décrivez l'évolution des ventes sur le marché de l'automobile.
2. Expliquez le problème qui peut exister sur le marché de l'occasion.
3. Montrez que le contrôle technique peut-être une solution au problème précédemment identifié.
4. Établissez un lien entre la mise en œuvre du contrôle technique obligatoire et l'évolution du marché automobile d'occasion.
5. Définissez une asymétrie d'information.
6. Montrez qu'une asymétrie d'information peut nuire au bon fonctionnement d'un marché.
7. Concluez en expliquant le rôle de l'État pour pallier cette défaillance de marché.

Retrouvez éducol sur



Application 2 : la concurrence imparfaite

Document 1 : La condamnation d'Orange, SFR et Bouygues et l'arrivée de Free

[...] L'affaire est définitivement close. La Cour de cassation a publié mercredi 30 mai [2012] un arrêt rejetant un pourvoi formulé par l'opérateur télécom Orange, mettant de ce fait un terme à l'affaire de l'entente sur le secteur français des mobiles. En 2005, le Conseil de la concurrence, devenu depuis l'Autorité de la concurrence, avait sanctionné les trois opérateurs mobiles, Orange France Télécom, SFR et Bouygues Télécom pour des pratiques d'entente « ayant restreint le jeu de la concurrence sur le marché » selon l'Autorité. [...]

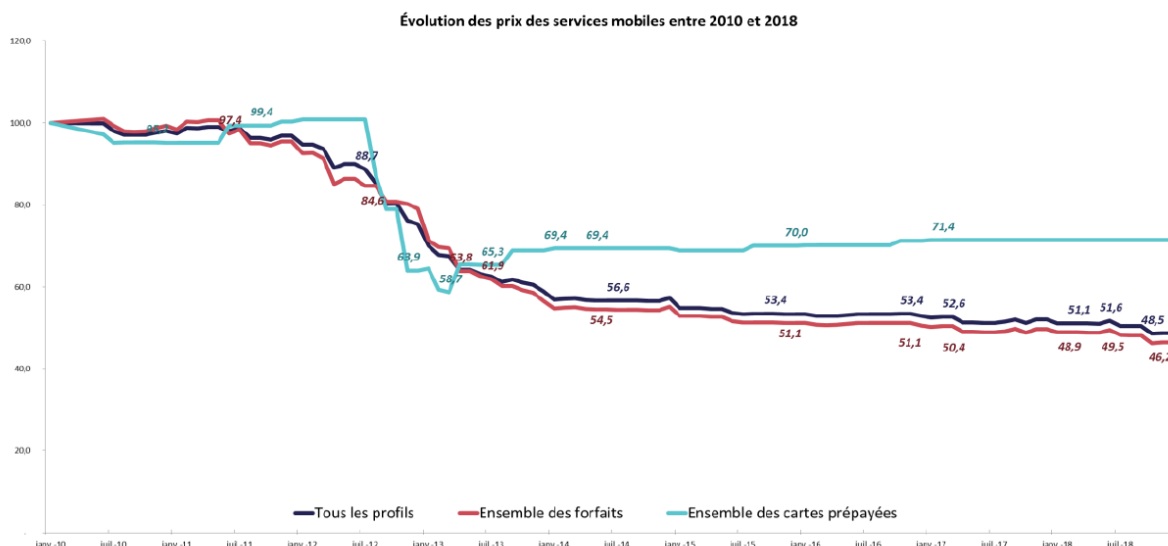
Pendant sept ans, les trois opérateurs ont tenté par tous les moyens de casser cette décision. L'affaire a en effet donné lieu à trois recours devant la Cour d'appel de Paris et trois pourvois en cassation. En vain. Bouygues était même allé jusqu'à saisir la Cour européenne des droits de l'homme, qui a jugé sa demande irrecevable en avril 2012.

Au terme de cette procédure, l'Autorité de la concurrence se félicite que « l'existence des pratiques relevées et sanctionnées par le Conseil ainsi que le montant des amendes prononcées de 534 millions d'euros, qui ont été versées au Trésor public dès le mois de décembre 2005, soient intégralement confirmés ».

La décision de l'Autorité de la concurrence de 2005 a non seulement contribué à assoir sa respectabilité, mais aussi à légitimer l'idée d'introduire un quatrième opérateur mobile en France, pour faire baisser les prix et introduire davantage de concurrence. [Free a lancé son activité de fournisseur de forfait mobile en France le 10 janvier 2012.]

Source : lemonde.fr, 30 mai 2012, Cécile Ducourtieux, *Téléphonie mobile : la Cour de cassation reconnaît l'entente entre les opérateurs*

Document 2 : Évolution des prix des services mobiles entre 2010 et 2018 (base 100 en 2010)



Source : ARCEP, publié le 21 mai 2019

Retrouvez éducol sur



Document 3 : Commentaire de Bruno Lasserre* sur la notion de concurrence

Suite à l'amende record de 350 millions d'euros infligée par l'Autorité de la concurrence à l'opérateur de télécommunications Orange, Bruno Lasserre a précisé les enjeux dans une interview : **Pour la concurrence, quatre opérateurs, c'est mieux que trois.**

[...] Et qui pourrait nier le rôle de Free qui a sérieusement animé un marché insuffisamment concurrentiel au départ ? [...] Mais faut-il avoir la religion de quatre et dire que la concurrence est uniquement une affaire de nombres ? Certainement pas [...] Il faut avoir un équilibre dynamique dans lequel rien n'est jamais acquis et certains opérateurs veulent bousculer l'ordre établi. »

Il fait ainsi écho au concept développé par Arrow et Debreu en 1954 dans leur article « Existence of an equilibrium for a competitive economy » : Sur un marché concurrentiel, les entreprises sont preneuses de prix, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas influencer les prix à elles seules.

** Bruno Lasserre : actuel vice-président du Conseil d'État, ancien président de l'Autorité de la concurrence.*

Source : les auteurs et [francetvinfo.fr, replay-radio de l'invité éco, publié le 17 décembre 2015](http://francetvinfo.fr/replay-radio-de-l-invité-éco-publié-le-17-décembre-2015).

Questionnement :

1. Relevez l'objet de la condamnation des opérateurs mobiles Orange, Bouygues Telecom et SFR.
2. Expliquez le lien entre l'évolution du prix des forfaits de 2010 à 2018 et l'arrivée de Free sur le marché de la téléphonie mobile.
3. Montrez qu'une concurrence imparfaite nuit au bon fonctionnement du marché.
4. Illustrez l'importance de l'action de l'État pour lutter contre cette défaillance de marché.

Application 3 : les externalités

Document 1 : Article L110-1 du Code de l'environnement

I. - Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage. [...]

II. - Leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Elles s'inspirent, dans le cadre des lois qui en définissent la portée, des principes suivants : [...]

3° Le principe pollueur-payeur, selon lequel les frais résultants des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ; [...]

Source : legifrance.gouv.fr

Document 2 : La taxe carbone

Voilà un siècle que l'analyse économique a commencé à montrer pourquoi le marché ne pouvait atteindre l'optimum dans les situations où l'activité d'un agent engendre des dommages pour les autres. Même les plus libéraux ont admis alors que la puissance publique intervienne pour *internaliser ces externalités négatives*. Ainsi, dès 1920, C Pigou préconisait de taxer le producteur de nuisances à hauteur du dommage, en sorte que le coût privé coïncide avec le coût social et que le responsable s'efforce de modifier son comportement. Il envisageait même que cette taxe puisse générer un *double dividende* à raison d'un emploi judicieux de son produit. [...]

En l'espèce, l'enjeu est de « donner un prix » au CO₂ (mesuré en tonnes de carbone incluses dans les émissions) en sorte de refléter le dommage climatique induit par les usages émetteurs de gaz et d'encourager la transition vers une économie décarbonée. [...]

Source : [blogs.alternatives-economiques.fr](http://blogs.alternatives-economiques.fr/Marc%20Wolf), Marc Wolf, 30 avril 2018

Retrouvez éducol sur



Document 3 : Les conséquences de la pollution sur la santé

[...] L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a passé aux cribles des études sur les particules de l'air ambiant extérieur et leur impact sur la santé en fonction de leur composition, leur source et leur taille. [...]

Résultat : il existe de nombreuses preuves « d'effets néfastes pour la santé concernant le carbone suie, le carbone organique et les particules ultrafines » selon l'Anses. Ces particules sont notamment issues du trafic routier mais aussi de l'industrie ou du chauffage au bois. [...]

Le carbone suie et les particules ultra fines pourraient aussi avoir un impact « sur le développement des performances cognitives de l'enfant », et le carbone suie un rôle sur le « faible poids des naissances », selon l'Anses, selon qui des données supplémentaires seraient nécessaires pour confirmer ce lien. [...]

Pour le Dr Gilles Dixsaut, président du Comité national contre les maladies respiratoires, le rapport de l'Anses édulcore la réalité des dangers de la pollution. « *Les mesures de la pollution aujourd'hui ne sont pas pertinentes, on mesure la pollution telle qu'elle existait dans les années 50* », explique le physiologiste, « *seules les particules grossières font l'objet d'une surveillance réglementaire alors que les particules fines – connues depuis le début des années 2000 - sont les plus dangereuses. Ainsi, lors du dernier pic de pollution au moment de la canicule, (fin juin-début juillet 2019), les particules ultrafines étaient en hausse car elles proviennent des véhicules récents* ».

Les conséquences sanitaires de l'exposition aux particules fines sont déjà connues. Selon l'agence Santé publique France, elle entraîne chaque année 48.000 morts prématurées dans le pays.

Source : francetvinfo.fr, 16 juillet 2019

Questionnement :

1. Identifiez les dangers de la pollution pour la santé.
2. Établissez un lien entre l'activité humaine et la pollution.
3. Définissez une externalité (négative comme positive).
4. Montrez la nécessité de l'intervention de(s) l'État(s) pour faire face aux externalités négatives telles que la pollution.

Application 4 : les biens publics et les biens communs

Document 1 : Les biens publics

[...] Pour Samuelson, un bien public répond aux deux critères suivants :

- un critère de **non-rivalité** : cela signifie que la consommation de ce bien par un usager n'entraîne aucune réduction de la consommation des autres usagers ;
- un critère de **non-exclusion** : il est impossible d'exclure quiconque de la consommation de ce bien ; il est, par conséquent, impossible de faire payer l'usage de ce bien.

Les deux exemples de biens publics traditionnellement cités sont les phares et l'éclairage public. L'usage d'un réverbère par un individu ne se fait pas au détriment de l'usage des autres consommateurs (non-rivalité) et il n'est pas possible de soumettre à paiement le bénéfice de l'éclairage public (non-exclusion).

Ces deux caractéristiques des biens publics ont une importante conséquence pratique : le libre fonctionnement des marchés ne permet généralement pas de les produire en quantité satisfaisante. À l'évidence, la production de ces biens publics présente un intérêt collectif, mais aucun agent privé n'a intérêt à s'engager dans la production de ces biens, dans la mesure où l'impossibilité d'en faire payer l'usage interdit de rentabiliser l'investissement consenti. Chaque agent privé a intérêt à adopter un comportement de « passager clandestin » (ou de free rider dans la terminologie de Mancur Olson), c'est-à-dire à attendre que d'autres prennent l'initiative de la production du bien, pour pouvoir ensuite en bénéficier, sans supporter aucun coût. Dans ces conditions, il existe une forte probabilité que le bien ne soit pas produit, ou le soit en quantité inadéquate.

Cette lacune pourrait être surmontée si tous les acteurs privés se coordonnaient et produisaient le bien public en mutualisant les coûts. Mais cette coordination des agents privés n'est pas facile à obtenir, en raison des coûts de négociation, et des difficultés qu'il peut y avoir à contrôler, et sanctionner si nécessaire, l'application des règles communes. C'est pourquoi la solution optimale réside, à l'intérieur des frontières nationales, en la production de ces biens par la puissance publique. Comme il est impossible de faire payer l'utilisation du bien, sa production est financée par l'impôt.

[...]

Les biens publics sont, au sens strict, ceux qui répondent au double critère de non-rivalité et de non-exclusion. Mais on emploie souvent l'expression de « biens publics impurs » pour désigner des biens qui ne répondent qu'à un seul de ces critères :

- les biens qui respectent le critère de non-exclusion, mais qui sont des biens rivaux (exemple : les ressources en eau), sont généralement qualifiés de « biens communs » ; on ne peut restreindre aisément l'accès à ces biens, mais ils s'épuisent quand ils sont consommés ;
- les biens non-rivaux mais dont on peut interdire l'accès sont des « biens clubs » ; des infrastructures comme le canal de Suez ou le canal de Panama sont des exemples de biens clubs, puisque l'on peut réserver l'accès à ces biens à ceux qui paient. [...]

Source : senat.fr, rapport d'information n°233, sur la mondialisation et l'environnement

Document 2 : Hardin, Oström, et la gestion des biens communs

[...] Peu d'articles auront autant marqué les esprits dans la deuxième moitié du XXe siècle que «La tragédie des biens communs». Depuis sa parution dans la revue Science en décembre 1968, le texte de l'écologue Garrett Hardin reste un des articles les plus fréquemment cités dans les publications scientifiques et il figure toujours parmi les lectures obligatoires dans de nombreuses universités.

« Imaginez un pâturage ouvert à tous... » La parabole de Hardin met en scène un berger et son troupeau. Poussé par le désir d'accroître ses gains, le berger choisit d'augmenter sans cesse la taille de son cheptel, ce qui conduit fatalement à la surexploitation du pâturage. « Chaque homme est coincé dans un système qui le pousse à augmenter la taille de son troupeau sans limite, dans un monde qui est limité », écrit Hardin.

[...]

La parution en 1990 de *Goering the Commons* d'Elinor Ostrom fait l'effet d'un ovni. En 216 pages, son auteure, professeure de sciences politiques à l'université d'Indiana à Bloomington, fait le récit de nombreux cas où des groupes réussissent à échapper à la tragédie des communs décrite par Garrett Hardin. Plutôt que des pièges qui se referment systématiquement sur les individus, elle décrit des formes d'ingéniosité collective qui permettent de gérer de manière pérenne des ressources communes.

« La gestion efficace et soutenable d'une ressource naturelle commune est également plus à même d'être accomplie lorsque les limites de la ressource sont faciles à identifier, lorsque ses changements d'état peuvent être surveillés à un coût relativement faible » [...] écrivent Elinor Oström et Harini Nagendra.

Source : Le Roy Alice, « Des communs sans tragédie : Elinor Oström vs. Garrett Hardin », *EcoRev'*, 2012/1 (N° 39), p. 24-27. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecorev-2012-1-page-24.htm>

Document 3 : Le droit de l'eau en France : lois cadre et directive européenne

- **La loi de 1964** : elle pose le principe d'une gestion de l'eau par **grands bassins versants**, les bassins hydrographiques rattachés aux principaux fleuves français. Avec cette loi, des établissements publics sont créés, **les agences de l'eau**, avec une mission de collecte de redevances sur les usages de l'eau et de financement des projets favorisant la préservation et la reconquête du bon état de la ressource. Les agences mettent ainsi en œuvre les principes « pollueur-payeur » et « utilisateur-payeur » dans une logique qui peut être résumée par la formule « l'eau paie l'eau ».
- **La loi de 1992** : elle organise la planification dans le domaine de l'eau. Elle prévoit qu'un **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** est élaboré pour chacun des bassins hydrographiques. [...] Cette loi instaure également une obligation de déclaration ou de demande d'autorisation pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur la ressource en eau. Ces dossiers sont instruits, sous l'autorité des préfets, par les services de police de l'eau, avec pour objectif de s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau. [...]
- **La loi de 2004 a transposé la directive-cadre sur l'eau prise par l'Europe en 2000 et orientant toute la politique de l'eau vers des objectifs de résultat**, parmi lesquels l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015. Elle fixe dans un plan de gestion, les SDAGE, des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'eau et des milieux aquatiques, mis en œuvre par un programme de mesures. [...]
- **La loi de 2006** refonde les principes de tarification de l'eau, notamment afin de garantir une plus grande transparence au consommateur. Elle introduit le principe du « droit à l'eau » et prévoit de tenir compte du changement climatique dans l'ensemble des décisions relatives à la gestion de l'eau. Elle rénove également les outils au service de la police de l'eau pour mieux répondre aux altérations de la ressource en eau générées non pas par une activité particulière, mais l'existence sur un même secteur d'une multitude d'activités dont les impacts se cumulent. Elle apporte des outils complémentaires répondant aux nouveaux enjeux et renforce la portée des SAGE. Elle crée l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire, Gestion de l'eau en France, [La directive-cadre sur l'eau et le droit français](#)

Retrouvez éduscol sur



Document 4 : La mesure de la qualité et de la quantité d'eau

[...] Depuis les premiers suivis réguliers de la qualité des eaux souterraines, mis en place dans les années 1970, le réseau de piézomètres a évolué pour couvrir aujourd'hui l'ensemble du territoire et constituer le **programme national de surveillance** avec près de 4 000 stations [...].

Source : eaufrance.fr, [le niveau des nappes souterraines](#)

[...] En 2015, 2 356 stations de mesure permettent de surveiller la qualité des eaux souterraines françaises (métropole et outre-mer). Elles participent au programme de surveillance des milieux aquatiques dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (DCE). [...]

Source : eaufrance.fr, [la qualité des eaux souterraines](#)

Surface Water Ocean Topography (SWOT) Mission (« Mission de topographie des eaux de surface et des océans »), en abrégé SWOT, est un projet de satellite d'observation de la Terre chargé de mesurer le niveau des eaux de surface - lacs et cours d'eau -, leurs largeurs, les pentes de l'eau, d'estimer grâce à ces variables le débit des principales rivières ainsi que de déterminer de manière à la fois très fine et très précise le niveau des océans. Les mesures portant sur les eaux de surface doivent permettre de mieux comprendre le cycle de l'eau et mieux maîtriser une ressource devenue critique. [...]

Source : wikipedia.org

Questionnement :

1. Définissez un bien public.
2. Montrez qu'un bien public ne peut pas être pris en charge par le marché.
3. Déterminez le rôle de l'État dans la gestion des biens publics.
4. Différenciez les biens publics des biens communs.
5. Expliquez la notion de tragédie des communs en vous appuyant sur l'exemple de l'eau.
6. Montrez que la gestion de l'eau en France répond aux deux propositions suivantes :
 - a. « Lorsque les limites de la ressource sont faciles à identifier ».
 - b. « Lorsque ses changements d'état peuvent être surveillés à un coût relativement faible ».
7. Déterminez le rôle de l'État dans la gestion des biens communs.

Consignes et organisation pratique

Nous rappelons que cette séquence ne doit pas être utilisée comme un dossier en soit. Les concepts économiques convoqués sont compliqués, ils nécessitent des échanges minutieux avec les élèves, voire un traitement individuel après avoir suscité des questionnements personnels chez les élèves. Chaque professeur est libre de son choix pédagogique. Mais précisons toutefois que la présente séquence n'est pas conçue comme cours inductif : les documents exposent les concepts que le professeur explique. Le questionnaire proposé n'est qu'indicatif et a pour but d'aider l'utilisateur de la ressource à guider ses échanges avec les élèves.

Quelques éléments didactiques pour éclairer quant à la construction de cette séquence :

- Pour le concept d'asymétrie d'information : on part de la théorie et on montre qu'elle peut avoir une application concrète.
- Pour le concept de concurrence imparfaite / parfaite : on part du cas, on montre les effets de la politique économique pour avoir une conclusion théorique.
- Pour le concept d'externalités : on part du cas, on expose ensuite la théorie et on finit par illustrer grâce à un élément juridique concret.
- Pour celui des biens publics : un texte mêlant la définition, l'aspect théorique et concret permet d'appréhender le problème.
- Et pour les biens communs : on part d'une conclusion théorique et on observe la mise en œuvre concrète de politiques structurelles pour gérer un bien commun.

Éléments de réponse

Application 1 : les asymétries d'information

1. Décrivez l'évolution des ventes sur le marché de l'automobile.

On constate que de 1952 aux années 1980 les ventes de véhicules neufs et d'occasion augmentent. En effet, le nombre de ventes de voitures neuves passent de 200 000 à 2 millions par an durant cette période et de 700 000 à presque 5 millions pour les voitures d'occasion. Ensuite, cela stagne pour les voitures neuves jusqu'en 2008. Et, pour les voitures d'occasion le marché est baissier de 1980 à 1996 (4 millions de ventes par an) pour remonter à environ 5,5 millions dans les années 2000 et se stabiliser.

2. Expliquez le problème qui peut exister sur le marché de l'occasion.

Le marché automobile de l'occasion est un marché dans lequel il existe une crainte quant à la qualité des véhicules achetés. En effet, il est possible que le vendeur cache des vices à l'acheteur. À cause de cela, la demande baissera sur le marché et cela fera baisser les prix. Avec la baisse des prix, les vendeurs de voitures sans vice se retireront du marché alors que les vendeurs de voitures de moins bonne qualité resteront. Cela incitera encore une fois les acheteurs à moins acheter, et cela jusqu'à la réduction du marché de l'occasion.

3. Montrez que le contrôle technique peut-être une solution au problème précédemment identifié.

Le contrôle technique permet à l'acheteur d'avoir de plus amples informations sur le véhicule vendu. De plus, l'information est produite par un organisme agréé et indépendant.

4. Établissez un lien entre la mise en œuvre du contrôle technique obligatoire et l'évolution du marché automobile d'occasion.

Il est possible de faire un lien entre la mise en œuvre du contrôle technique obligatoire en 1992 et l'évolution du marché de l'occasion. En effet, on peut constater que le marché de l'occasion était en berne dans les années 1980, probablement du fait des asymétries d'informations mises en avant par Akerlof. Mais la mise en œuvre du contrôle technique a permis une relance du marché de l'occasion dès 1996 (date à partir de laquelle les véhicules immatriculés en 1992 devaient obligatoirement avoir passé un contrôle technique), alors même que le marché du neuf est lui resté stable. Il est donc possible de supposer que c'est grâce à cette mesure que le marché de l'occasion a fortement augmenté durant la période de 1996 aux années 2000.

5. Définissez une asymétrie d'information.

D'après ce que nous avons vu ici, une asymétrie d'information est une situation de marché dans laquelle les parties de l'échange n'ont pas les mêmes informations.

6. Montrez qu'une asymétrie d'information peut nuire au bon fonctionnement d'un marché.

L'asymétrie peut pousser l'une des parties à faire un choix qu'elle n'aurait pas fait si elle avait eu toutes les informations. Ainsi, cela conduit à une mauvaise allocation des ressources. Dans notre exemple, certains acheteurs étaient prêts à acheter des véhicules d'occasion de bonne qualité, à un prix auquel les vendeurs de véhicules de bonne qualité auraient accepté de vendre, mais l'incertitude quant à la qualité des biens ne permettait pas la réalisation de l'échange.

7. Concluez en expliquant le rôle de l'État pour pallier cette défaillance de marché.

Ainsi, pour que les marchés fonctionnent parfaitement il faut que la transparence de l'information soit assurée. Or, seul l'État peut être le garant de cette information symétrique et transparente. Et pour cela il met en œuvre des labels, des normes, des lois et charge des autorités administratives indépendantes d'agir sur certains marchés spécifiques (autorité des marchés financiers par exemple).

Application 2 : la concurrence imparfaite

1. Relevez l'objet de la condamnation des opérateurs mobiles Orange, Bouygues Telecom et SFR.

Ils ont été condamnés pour entente illicite. Ils ont constitué un oligopole et ont rendu les prix artificiellement élevés pour maximiser leurs profits au détriment des consommateurs.

2. Expliquez le lien entre l'évolution du prix des forfaits de 2010 à 2018 et l'arrivée de Free sur le marché de la téléphonie mobile.

On constate aisément que l'entrée de Free sur le marché a contribué à faire fortement baisser les prix. Cela est dû au fait que grâce à Free, le marché est dans un « équilibre dynamique dans lequel rien n'est jamais acquis et certains opérateurs veulent bousculer l'ordre établi ».

3. Montrez qu'une concurrence imparfaite nuit au bon fonctionnement du marché.

Une concurrence imparfaite nuit au bon fonctionnement du marché car le prix n'est pas le résultat de la rencontre entre l'offre et la demande mais simplement le fruit d'une optimisation d'une (monopole) ou plusieurs (oligopole) entreprises qui décident du prix sur le marché. Cela contribue à une mauvaise allocation des ressources car les entreprises réalisent un surprofit (profit supérieur au profit réalisé en situation de concurrence) tandis que les consommateurs perdent en pouvoir d'achat et allouent trop de ressources à des dépenses (quasi-incompressibles).

- 4. Illustrez l'importance de l'action de l'État pour lutter contre cette défaillance de marché.**
L'État doit être le garant de la concurrence afin que le marché fonctionne convenablement. L'autorité de la concurrence est le bras armé de l'État pour faire respecter le droit en matière de concurrence.

Application 3 : les externalités

- 1. Identifiez les dangers de la pollution pour la santé.**
La pollution engendre des maladies, notamment chez les enfants. Elle nuit au développement cognitif des enfants et à leur prise de poids. Elle fait 48 000 morts par an.
- 2. Établissez un lien entre l'activité humaine et la pollution.**
La pollution « carbone » est notamment liée au transport, à l'industrie et au chômage à bois, qui sont autant d'activités humaines.
- 3. Définissez une externalité (négative comme positive).**
Une externalité est le fait que des actions d'un agent économique aient des conséquences sur un autre agent économique sans passer par un mécanisme de marché. On parle d'externalités négatives ou positives selon que les conséquences sont négatives ou positives.
- 4. Montrez la nécessité de l'intervention de(s) l'État(s) pour faire face aux externalités négatives telles que la pollution.**
Dans notre cas, on constate que la pollution des agents économiques est une allocation non efficace des ressources dans le sens où le profit dont bénéficie l'agent en réalisant son activité polluante ne prend pas en compte la dégradation de la santé des autres agents. Ainsi il convient pour l'État de faire intégrer aux agents les coûts qu'ils infligent aux autres agents et à la société toute entière. Une taxe peut être une solution (notamment la taxe carbone). Cela peut soit permettre de financer des politiques permettant de limiter les comportements négatifs des agents (transports en communs nombreux, et à bas coût), soit modifier le comportement des agents. C'est en cela que le principe du pollueur payeur est mis en œuvre.

Application 4 : les biens publics et les biens communs

- 1. Définissez un bien public.**
Un bien public est un bien qui répond aux deux critères suivants :
 - un critère de non-rivalité : cela signifie que la consommation de ce bien par un usager n'entraîne aucune réduction de la consommation des autres usagers ;
 - un critère de non-exclusion : il est impossible d'exclure quiconque de la consommation de ce bien ; il est, par conséquent, impossible de faire payer l'usage de ce bien.
- 2. Montrez qu'un bien public ne peut pas être pris en charge par le marché.**
Un bien public étant un bien non rival et impossible à faire payer, aucune entreprise ne peut le produire, donc aucun marché ne pourra naître autour de ce bien ou service. Ainsi on constate que malgré l'intérêt que peut avoir la production de biens et services publics, les agents économiques n'y engageraient pas de ressources, il s'agit donc d'une mauvaise allocation.
- 3. Déterminez le rôle de l'État dans la gestion des biens publics.**
Seul l'État peut produire ces biens ou services publics en les finançant par l'impôt.

Retrouvez éduscol sur



4. Différenciez les biens publics des biens communs.

Les biens communs sont rivaux et les biens publics sont non rivaux.

5. Expliquez la notion de tragédie des communs en vous appuyant sur l'exemple de l'eau.

La tragédie des communs apparaît lorsqu'une ressource en libre accès mais rivale (biens communs) est surexploitée jusqu'à ce qu'elle ne soit plus utilisable. Par exemple, certains lacs, ou certaines rivières ont été trop utilisées, jusqu'à l'assèchement. On voit ainsi qu'une gestion particulière des biens communs doit être mise en œuvre pour éviter une surutilisation des ressources et donc une mauvaise allocation des ressources.

6. Montrez que la gestion de l'eau en France répond aux deux propositions suivantes :

a. « Lorsque les limites de la ressource sont faciles à identifier ».

b. « Lorsque ses changements d'état peuvent être surveillés à un coût relativement faible ».

« Lorsque les limites de la ressource sont faciles à identifier » : La loi-cadre sur l'eau a permis d'identifier juridiquement des bassins et a créé des agences de bassin afin de gérer les ressources en eau dans une aire limitée.

« Lorsque ses changements d'état peuvent être surveillés à un coût relativement faible » : 2 356 stations au sol associées à des satellites constituent un moyen de collecter de l'information fiable et à un coût assumé par la société donc relativement faible à l'échelle de l'agent économique.

7. Déterminez le rôle de l'État dans la gestion des biens communs.

L'État doit permettre la meilleure gestion possible des biens communs. Pour cela, il doit, comme nous l'avons dit ci-dessus identifier les limites de la ressource (géographique, acteurs concernés...) et produire de l'information pour la surveiller. Mais il doit également contrôler (ou permettre l'émergence d'une structure de contrôle) que l'utilisation soit en adéquation avec la durabilité de la ressource. Ainsi il convient de faire émerger, ou d'imposer des règles d'utilisation des ressources, qui évoluent au fil du temps, comme nous le voyons avec les différentes lois sur l'eau.

Au-delà de l'activité

Suite possible – idées de séquences

La présente séquence s'intégrant dans la partie de programme de terminale qui sera évaluée par l'épreuve écrite de printemps, les suites possibles sont celles qui pousseront la réflexion de l'élève lors de son travail sur le Projet, support des problématiques du Grand oral. Les notions de biens publics et de biens communs se retrouvent dans l'étude de la conciliation de la croissance économique et du développement durable (thème 9). Ces notions fondamentales pourront utilement être questionnées à des fins de réflexion citoyenne quant à l'environnement économique dans lequel l'organisation étudiée dans le Projet évolue.